

Compte-rendu du conseil municipal

12 janvier 2012

Date de la convocation	le 6 janvier 2012
Présents	MM. Bosment, Roybon, Tirard-Collet, Cozzi, Guely, Decard Fornoni, Junet, Pavan, Sasso, M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Charvet-Tasset, Hirrien, Lesage, Marcinkowski et Roels
Excusés	M. Blanc, M ^{mes} Callet et Tomai
Secrétaire de séance	M. Junet

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 14 décembre est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1) Approbation de la mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols (POS)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le contexte des deux délibérations à prendre et l'informe de l'avancée du projet porté par l'association Val Marie.

Suite à l'avis défavorable de la commission sécurité le 15 avril 2010, la seule alternative envisageable à la fermeture de l'Ehpad de Val Marie est la construction d'une structure neuve en extension du bâtiment actuel. Au regard du plan d'occupation des sols (POS) en vigueur, la parcelle est en zone naturelle, donc non-constructible. Or, depuis 2010, il est interdit de modifier le POS. En outre, l'établissement ne bénéficiant que d'une autorisation provisoire de poursuite de l'activité de la part du maire, il n'est pas envisageable d'attendre la fin de l'élaboration du Plan local de l'urbanisme (PLU). Il était donc nécessaire, en parallèle de la procédure de déclaration de projet de lancer une procédure de mise en compatibilité du POS. Ces deux procédures ont fait l'objet d'une enquête publique.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Le document a été transmis par voie électronique avant la réunion du conseil municipal. L'enquête publique s'est déroulée conformément à la législation. Deux personnes se sont exprimées. L'une a noté dans le registre son soutien au projet, la seconde a transmis un courrier faisant des remarques sur le fonctionnement de l'association Val Marie sans rapport avec l'objet de l'enquête publique. Dans ses conclusions motivées, le commissaire-enquêteur note, outre l'absence d'opposition fondée, que le projet n'aura pas pour incidence l'abattage d'arbres. Aussi a-t-il rendu un avis favorable.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la mise en compatibilité du POS et la déclaration de projet.

Le maire indique que, parallèlement aux démarches administratives, le dossier de financement de l'opération avance bien.

Le schéma gérontologique départemental approuvé en juin 2011 a retenu 49 lits, dont 11 lits supplémentaires, pour Val Marie. Une aide à l'investissement de 730 000 € environ sera débloquée.

L'Agence régionale de la santé (ARS) en revanche, a annoncé, le 16 décembre 2011, qu'aucun crédit de médicalisation ne serait ouvert pour les cinq prochaines années. Elle évoque le problème de la rentabilité. La commune a prévu de les rencontrer pour faire le point.

Le coût de l'opération a été actualisé à 4,5 millions d'euros HT, soit 4,815 millions d'euros TTC en appliquant une TVA à 7 %. Ce qui donne un prix de 98 000 € par lit, ou un prix de journée d'environ 62 €, ce qui est acceptable. Si Val Marie n'obtient pas le financement de l'ARS, les 11 chambres prévues dans le château pourraient avoir dans un premier temps statut d'Ehpa, Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, et accueillir des personnes peu dépendantes (Gir 5-6), pour un coût de journée de 56 €.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais devrait participer au travers des prêts locatifs sociaux (PLS) : deux lits d'Ehpad sont subventionnés pour l'équivalent d'un logement social.

Enfin le projet a fait l'objet d'un engagement ferme de la part de l'association « la Pierre Angulaire ».

Le retour sur investissement est estimé à 30 ans, sachant que le bâtiment est mis à disposition dans le cadre d'un bail à construction.

Quant au calendrier, le plan pluriannuel d'investissement (PPI), doit être arrêté dans les deux mois, soit fin mars. Le permis de construire serait déposé en mai. Le dossier devrait être bouclé fin 2012 pour des travaux en 2013. Monsieur le maire a réaffirmé le caractère impératif des travaux dans ces délais fermes, au regard de l'autorisation provisoire (3 mois).

Le projet est donc très bien engagé.

Vu les articles L.123-16, L 300-1, L 300-6 et R.123-23-1 du code de l'urbanisme,

vu la délibération du 6 septembre 2000 approuvant le plan d'occupation des sols,

vu la délibération du 9 janvier 2008 portant modification du POS,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 juin 2011 approuvant le principe de la mise en compatibilité du POS,

vu l'avis favorable de la commission aménagement et transport de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais lors de la réunion d'examen conjoint des personnes associées du 17 octobre 2011,

suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 7 novembre au 9 décembre 2011,

vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur dans son rapport d'enquête publique rendu le 28 décembre 2011,

le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en compatibilité du POS et autorise Monsieur le Maire à effectuer les différentes publications nécessaires concernant cette approbation.

2) Approbation de la déclaration de projet

Vu les articles L.123-16, L 300-1, L 300-6 et R.123-23-1 du code de l'urbanisme,

vu la délibération du 6 septembre 2000 approuvant le plan d'occupation des sols,

vu la délibération du 9 janvier 2008 portant modification du POS,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 juin 2011 approuvant le principe de la mise en compatibilité du POS et de la déclaration de projet,

vu l'avis favorable de la commission aménagement et transport de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais lors de la réunion d'examen conjoint des personnes associées du 17 octobre 2011,

suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 7 novembre au 9 décembre 2011,

vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur dans son rapport d'enquête publique rendu le 28 décembre 2011,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 janvier 2012 approuvant la mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols,

- le Conseil municipal, déclare, à l'unanimité, le projet d'intérêt général.

3) Financement Sédi des travaux sur les réseaux d'éclairage public

Dans le cadre du lot 2 du marché d'aménagement du centre village, relatif aux réseaux secs et aux feux tricolores, la commune a programmé l'amélioration de son éclairage public.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Sédi, Syndicat « énergies » du département de l'Isère, finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du Sédi pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2011.

Le maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 15 000€ HT soit 17 940€ TTC.

Les travaux comprennent :

- les demandes de renseignements et DICT,
- les plans d'exécution,
- la fourniture, la pose et le raccordement de 10 luminaires (4 en remplacement de lanternes existantes + 6 lanternes supplémentaires ajoutées sur l'emprise des travaux),
- la dépose et l'évacuation de 5 lanternes (4 pour cause de remplacement + 1 lanterne devenue inutile avec la nouvelle implantation),
- le contrôle technique,
- le dossier des ouvrages exécutés.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au Sédi.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de répartition des CEE avec le Sédi et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer les conventions de répartition des CEE et de financement avec le Sédi.

Informations

1) Lotissement des Brosses

Trois compromis de ventes de terrains ont été signés devant notaire, permettant à la commune de couvrir toutes les dépenses d'investissement. Un quatrième dossier est bien avancé. La commercialisation des terrains continue. L'annonce sur un site internet de petites annonces sera actualisée et remontée. Un article sera publié dans le prochain Vivre à Vourey.

La convention d'échange de terrains pour la voirie avec Madame Blachot est signée.

Les travaux ont repris la semaine dernière. Les délais sont tenus.

2) Travaux sur l'Olon

Ceux-ci sont arrêtés depuis le 15 décembre, date limite autorisée par l'Onema, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, pour intervenir en vertu de la loi sur l'eau. Il reste la finition de l'ouvrage en béton avec la pose des barres de fer dont l'objectif est de retenir les embâcles et la modification de la prise d'eau de la scierie. Ces travaux seront exécutés cette année, en période d'étiage, et ne nécessitant pas d'intervention en contact de l'eau, n'ont plus besoin d'autorisation. Les intempéries de ce début janvier et le gonflement exceptionnel de l'Olon ont entraîné un léger glissement de la berge en amont de la retenue et ont nécessité la pose de nouveaux enrochements. La météo favorable de cet automne a permis la réalisation de ce premier ouvrage en vue de protéger le village des crues. Compte-tenu du retard pris en raison des exigences administratives, l'essentiel a pu être réalisé.

Pour la seconde tranche, le dossier a été présenté aux riverains ainsi qu'à M. Jacquet de la DDT pour avis. Le 24 janvier, le Siho doit prendre une série de délibérations pour démarrer la procédure. Mi-février, le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera prêt pour lancer la consultation. Début mars, la déclaration loi sur l'eau (DLE) et la déclaration d'utilité publique (DUP) seront validées et transmises à l'instruction. L'enquête publique est prévue pour juin, transmise en septembre en Préfecture, pour un arrêté en octobre/novembre.

Au minimum, tous les travaux hors lit mineur, soit les deux tiers du chantier seront réalisés courant de l'été 2012. Pour la partie dans le lit mineur, la commune continue à viser fin 2012, mais le report sur le printemps 2013 est envisageable, et sans incidence négative sur le dossier global.

3) CCAS

Le CCAS se réunira mercredi 25 janvier à 18h30 pour organiser le goûter de carnaval des anciens. Des bugnes seront offertes le samedi 4 février à 15h au restaurant scolaire aux personnes coiffées d'un chapeau.

4) Commission finances

Les commissions sont priées de faire remonter leurs besoins d'investissement avant le prochain conseil municipal afin de préparer le budget 2012. La prochaine réunion de la commission finances aura lieu le jeudi 26 janvier à 18h30 et aura pour ordre du jour le point sur le budget 2011.

5) Fonctionnement de la CAPV

Hier, le maire était à une réunion des maires du Pays Voironnais, réunion préalable au vote de la modification des critères de la Dotation de solidarité communautaire (DSC). Plusieurs scénarii ont été proposés, avantageant ou lésant alternativement les communes membres selon qu'elles ont des entreprises sur leur territoire ou non. Il semblerait que les deux tiers des votes requis par le Pays Voironnais ne sont pas encore acquis.

Le conseil municipal s'est achevé à 20h15.

Prochain conseil municipal

Prochaine réunion du conseil municipal mercredi 8 février 2012.